



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **7 mars 2023** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Vincent Nadeau
Siège #2 - Jean Dallaire
Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Tony Gilbert
Siège #6 - René Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire , monsieur François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-03-26

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Séance ordinaire du 7 février 2023
- 4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**
- 5 - VOIRIE**
 - 5.1** - Rapport de l'employé de voirie
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 6.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
 - 6.2** - Projet TRIOM - Viridis
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC**
 - 7.1** - Réseau de distribution de l'eau potable
- 8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC**
 - 8.1** - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
 - 8.2** - Caractérisation des matériaux granulaires et des sols - Réfection des trois (3) ponceaux Rang St-François Xavier
 - 8.3** - Documents d'appel d'offres - Réfection des trois (3) ponceaux Rang St-François Xavier
 - 8.4** - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10.2 - Émission des permis et certificats

10.3 - Résolution pour demande de modification du règlement de zonage - MRC

10.4 - Appui à une demande d'autorisation CPTAQ - Monsieur Yves Castera

11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11.1 - PRABAM

11.2 - Contrôle d'accès - Bâtiment 403

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 - Rapport annuel d'activités 2022 schéma de couverture de risque incendie

14 - LÉGISLATION

14.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la démolition d'immeubles no 339

14.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt no 335 décrétant une dépense et un emprunt pour le renouvellement des conduites d'eau potable - Réfection de la rue Principale

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - VARIA

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-03-27

3.1 - Séance ordinaire du 7 février 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

2023-03-28

6.2 - Projet TRIOM - Viridis

CONSIDÉRANT que la Régie doit répondre aux obligations de la Stratégie de valorisation de la matière organique qui demande aux municipalités d'instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;

CONSIDÉRANT que depuis 2018, la Régie travaille en collaboration avec Viridis pour le développement de la technologie SHOC;

CONSIDÉRANT que TRIOM de Viridis Environnement permet de valoriser 70% de la matière organique à même le bac de déchets, que cette matière organique peut ensuite être valorisée en agriculture, en foresterie ou bien en revitalisation minière et que cette technologie permet d'éviter le transport pour une 3e voie ainsi que les GES qui y sont associés;

CONSIDÉRANT qu'actuellement la technologie TRIOM ne répond pas au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles du MELCC, ainsi qu'aux critères de conformité de révision du PGMR de Recyc-Québec, ce qui aura comme impact la

perte des montants octroyés par ce programme aux municipalités membres de la Régie à partir du mois d'octobre 2023;

CONSIDÉRANT que la Régie, en collaboration avec d'autres MRC et Régies de gestion des matières résiduelles, fera des représentations au sein du MELCC et de Recyc-Québec pour que le TRIOM de Viridis Environnement soit reconnu comme méthode de gestion de la matière organique éligible

au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame France Loignon

APPUYÉ par monsieur Jean Dallaire

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise la Régie, en collaboration avec d'autres partenaires, à procéder aux démarches et analyses nécessaires pour l'implantation d'une

solution TMB dans le but de gérer efficacement l'ensemble des matières organiques de son territoire;

QUE la présente résolution soit transmise au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la

présidente directrice générale de Recyc-Québec, à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et au député de Beauce-Sud.

Adopté

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

8.2 - Caractérisation des matériaux granulaires et des sols - Réfection des trois (3) ponceaux Rang St-François Xavier

2023-03-29

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de trois (3) ponceaux dans le rang St-François Xavier en 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité a l'obligation de caractériser les matériaux granulaires lorsqu'on les excave pour connaître leur niveau de contamination et faire une étude géotechnique;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire utiliser le service de génie de la MRC afin de préparer les documents pour la demande de prix pour la caractérisation des matériaux granulaires et des sols à l'endroit des ponceaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu unanimement de mandater le Service de Génie de la MRC pour la préparation des documents de la demande de prix pour la caractérisation des matériaux granulaires et des sols, le tout selon la tarification horaire en vigueur 2023 dudit service.

Adopté

2023-03-30 8.3 - Documents d'appel d'offres - Réfection des trois (3) ponceaux Rang St-François Xavier

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de trois (3) ponceaux dans le rang St-François Xavier en 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire utiliser le service de génie de la MRC afin de préparer les documents d'appel d'offres pour la réfection des trois (3) ponceaux (fourniture et main-d'oeuvre);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Vincent Nadeau et résolu unanimement de mandater le service de génie de la MRC pour la préparation des documents d'appel d'offres, le tout selon la tarification horaire en vigueur 2023 dudit service.

Adopté

8.4 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10.2 - Émission des permis et certificats

2023-03-31 10.3 - Résolution pour demande de modification du règlement de zonage - MRC

CONSIDÉRANT que la municipalité désire apporter des modifications à son règlement de zonage 236;

CONSIDÉRANT l'agrandissement du périmètre urbain avec la création de la zone "R-1";

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Tony Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la MRC pour utiliser les services conseils en matière d'urbanisme pour l'ajout des dispositions applicables à la nouvelle zone « R » dans le règlement de zonage et la

modification du règlement de zonage 236, le tout selon la tarification en vigueur 2023.

Adopté

2023-03-32

10.4 - Appui à une demande d'autorisation CPTAQ - Monsieur Yves Castera

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture faite par Monsieur Yves Castera;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du projet de construction de Monsieur Castera;

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'une résidence sur le lot 3123784 est non conforme au règlement de zonage 236;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal ne peut appuyer ledit projet de construction, car celui-ci est non conforme au règlement de zonage en vigueur.

11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

11.1 - PRABAM

2023-03-33

11.2 - Contrôle d'accès - Bâtiment 403

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire l'installation d'un système de contrôle d'accès au bâtiment situé au 403, rue Principale;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la firme Alarme Pierre Fortier pour la fourniture et l'installation d'un système de contrôle d'accès;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Tony Gilbert et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la soumission de la firme Alarme Pierre Fortier datée du 20 février 2023 pour la fourniture et l'installation d'un système d'accès comprenant clavier, gâche commerciale, bloc d'alimentation 12 volts, batterie de secours, transformateur, garantie 2 ans pièces et main-d'oeuvre au montant de 2 450.00\$ plus taxes.

Adopté

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2023-03-34

12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 97 266,81 \$ et d'autoriser leur paiement.

•Comptes à payer 85 506,81 \$

•Salaires nets versés 7 875.81 \$

•Remises d'employeur 3 884,19 \$

•Total 97 266,81 \$

Administration : chèque no. C2300024 à C2300046, L2300006 à L2300010, V0002093 à V0002096
Salaires : chèque no. D000015 à D000027

Adopté

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-03-35

13.1 - Rapport annuel d'activités 2022 schéma de couverture de risque incendie

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel de réalisation du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance dudit rapport annuel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le rapport annuel du schéma de couverture de risque incendie 2022;

QUE copie dudit rapport annuel et de la présente résolution soient transmis au Service incendie de Ville Saint-Georges.

Adopté

14 - LÉGISLATION

2023-03-36

14.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la démolition d'immeubles no 339

ATTENDU que la greffière-trésorière résume le projet de Règlement no 339 en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU qu'une dispense de lecture de ce projet de règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Dallaire

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de Règlement no 339 intitulé « Règlement sur la démolition d'immeubles » soit adopté par ce conseil.

QUE ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

QUE la période de consultation soit prévue du 8 mars au 4 avril 2023 inclusivement;

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le 4 avril 2023 à compter de 19 heures sur ledit projet.

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Monsieur Jean Dallaire donne avis de motion qu'il sera soumis, lors

d’une prochaine séance, le Règlement no 339 sur la démolition d'immeubles (dépôt du projet et dispense de lecture)

2023-03-37

14.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement d'emprunt no 335 décrétant une dépense et un emprunt pour le renouvellement des conduites d'eau potable - Réfection de la rue Principale

Il est par la présente, donné avis de motion par monsieur René Drouin, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 335 décrétant une dépense de 1 260 000 \$ et un emprunt de 1 260 000 \$ pour le versement d’une quote-part au Ministère des transports dans le projet de renouvellement des conduites d’eau potable - Réfection de la rue Principale.

Le projet de règlement no 335 est déposé en séance.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - VARIA

Le bureau municipal sera fermé du 15 au 26 mars 2023.

2023-03-38

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 19h50.

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & gref. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code Municipal.